



**S Y N D I C A T
D E P A R T E M E N T A L
D ' E L E C T R I C I T E D E
H A U T E G A R O N N E**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016
N° d'ordre de la délibération : 50
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 8 novembre 2016
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 12
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

01 DEC 2016

Le 28 novembre 2016 à 11 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD.

Suppressions de postes

Etaient présents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, FERRES, IZARD, MORANDIN, SARRALIE et STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs BOUBE, DESOR, MENGAUD, RASPEAU et RIVAL.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Madame PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du Comité Syndical »,

Vu le rapport de Monsieur le Président et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 11 octobre 2016, après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres présents la suppression des postes vacants au tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'ingénieur en chef,
- Suppression d'un poste d'ingénieur principal,
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- Suppression de 3 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **01 DEC. 2016**

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6